

« RISMA »

**Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au Capital de 1.432.694.700 Dirhams
Siège social : 97, Boulevard Massira Al Khadra
Casablanca**

**Rapport du Conseil de Surveillance
A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2022**

Mesdames, Messieurs les actionnaires

Conformément aux dispositions de la loi n °17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, le Directoire vous a convoqué en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) **Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;**
- 2) **Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;**
- 3) **Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;**
- 4) **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;**
- 5) **Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;**
- 6) **Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;**
- 7) **Approbation des conventions réglementées ;**
- 8) **Renouvellement du mandat de membres du Conseil de Surveillance ;**
- 9) **Allocation de jetons de présence ;**
- 10) **Pouvoirs en vue des formalités.**

Pour vous permettre de vous prononcer sur ces points, nous vous prions de trouver ci-après les éléments constituant notre rapport au titre de l'exercice 2021:

1. Observations sur le rapport de gestion du Directoire

Après vérifications et contrôles, le Conseil n'émet aucune réserve, remarque ou observation sur le rapport de gestion du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. Observations sur les comptes de l'exercice 2021

Après vérifications et contrôles, le Conseil n'émet aucune réserve remarque ou observation sur les comptes sociaux et consolidés, inventaire et états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont arrêtés et présentés par le Directoire.

3. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2021

Après examen et vérification de la proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2021 :

- Résultat net de l'exercice 2021.....	-123.524.903,82 DHS
- Réserve légale.....	15.162.545,13 DHS
- Report à nouveau créateur avant affectation	24.873.334,37 DHS
- Affectation en report à nouveau	-123.524.903,82 DHS
- Report à nouveau créateur après affectation	-98.651.569,45 DHS

Le Conseil ne formule aucune observation ou réserve sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2021 présentée par le Directoire.

4. Conventions réglementées

Le Conseil prend acte que le commissaire aux comptes a été informé qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au titre de l'exercice clos le 31.12.2021, et qu'ils ont été informés des conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie durant cet exercice.

5. Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance

Nous vous informons de l'arrivée à échéance des mandats de membres du Conseil de Surveillance, à savoir Sven Louis BOINET, Azeddine GUESSOUS, Zouhair BENSALD, Nicolas BROUSSAUD, Adil DOUIRI, Hicham EL AMRANI, Christian KARAGLANIAN, Mohamed BENBRAHIM EI ANDALOUSSI, M. Hicham BELMRAH représentant de MCMA, et Khalid CHEDDADI représentant de la CIMR et vous proposons le renouvellement de leur mandat pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

6. Texte des projets de résolutions

Après examen et vérification, Le Conseil ne formule aucune observation ou réserve sur le texte du projet de résolutions du Directoire, présenté à l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil sera chargé de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit d'information et de communication des documents relatifs à la prochaine assemblée générale ordinaire, aux conditions et délais prévus par les dispositions légales.

Le Président du Conseil de Surveillance


M. Sven BOINET